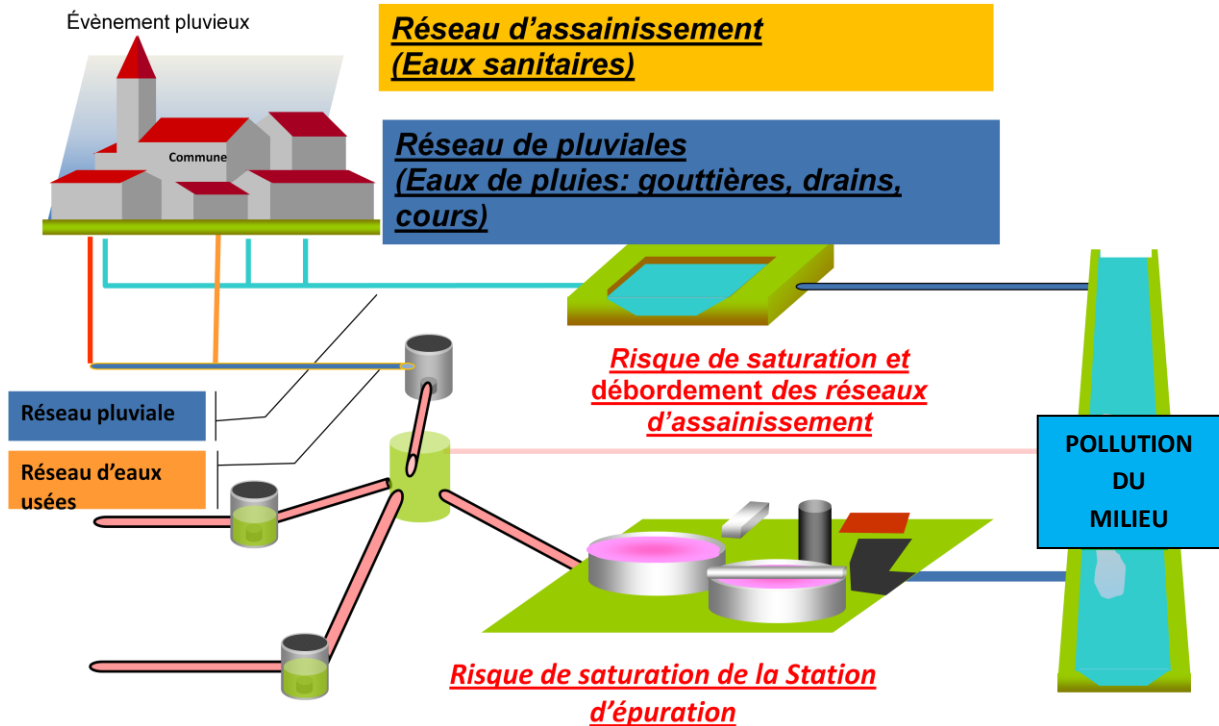


La protection de l'environnement ; un enjeu majeur pour le SIAEP ARGENTRE SUD

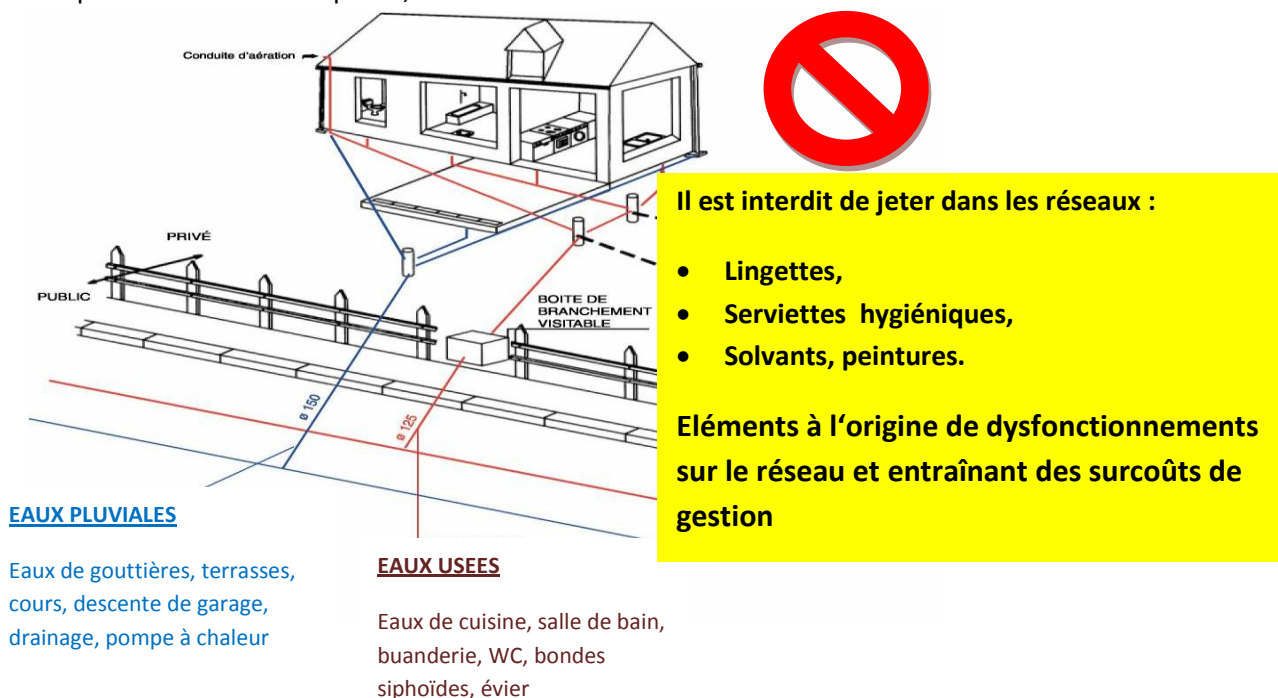
Les risques du mauvais raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement :

- risques de pollution des cours d'eau ;
- risques de saturation des réseaux d'eaux usées ;
- risques de saturation prématurée de la station d'épuration et des installations de relevage.



Le bon raccordement aux réseaux d'assainissement de chacune des habitations se traduit par :

- le raccordement au réseau d'eaux usées de tous les appareils ménagers, des WC, lavabos.
- le raccordement au réseau d'eaux pluviales de toutes les gouttières, grilles extérieures de récupération des eaux de pluies, drains.



Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la société SAUR au 02 44 71 05 50